

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 22 juillet 2021

Date de convocation : 6 juillet 2021
Date d'affichage : 6 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-François LOVISOL, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Michel PARTAGE, Alain GOURLAND, Karine MOURET, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Pierre AUBOIS, Romain BRETTE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

Procurations de : Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Alain DE VILLEBONNE à Jacques NATTA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Nathalie LE BOUC à Alain GOURLAND, Jean-Luc BOREL à Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOL, Rose-Marie DUMONTIER à Jean-François LOVISOL, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH.

Absents et excusés : Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Josiane GIRAUDON,

Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-062
Convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse
Utilisation des équipements sportifs

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

COTELUB est compétente pour la gestion des équipements sportifs liés aux collèges de Cadenet et de La Tour d'Aigues.

Ces équipements sont mis à disposition des collèges et font ainsi l'objet d'une convention entre le Département de Vaucluse, les collèges et COTELUB. Les précédentes conventions arrivent à échéance et le Département nous sollicite pour de nouvelles conventions.

Les nouvelles conventions sont prévues pour une durée de 5 ans, du 1er septembre 2021 au 31 août 2026. Elles prévoient la mise à disposition des équipements sportifs au profit des collèges concernés à Cadenet et La Tour d'Aigues. Cette mise à disposition se fait en vue de la pratique de l'éducation physique et sportive des programmes obligatoires de l'Education Nationale.

Le Département contribue financièrement à la mise à disposition des installations :

- 9 € par heure d'utilisation des équipements non couverts ;
- 15 € par heure d'utilisation des équipements couverts.

La convention prévoit un maximum de 36 heures d'utilisation par semaine par collège (sur 36 semaines par an).

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver les conventions d'utilisation des installations sportives pour les équipements sportifs de Cadenet et de La Tour d'Aigues ;
- De l'autoriser à signer les conventions ;

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** les conventions d'utilisation des installations sportives pour les équipements sportifs de Cadenet et de La Tour d'Aigues ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions ;

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR unanimité des suffrages exprimés,

Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Président

